

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_029

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Date de la convocation : 24/10/2025

Nombre de conseillers				
En	Présents	Votants		
exercice				
10	08	08		
Résultat du vote				
Pour	Contre	Abstention		
08	00	00		
Adoptée				

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Nadine CLAPIER, M Nicolas BLANCHOT, M Hubert GRAS, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, M Sébastien CATHALA,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Philippe BISOGNIN

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : *M Jean-Jacques GIMENO* a été nommé secrétaire de la séance.

OBJET :	DM n°3 chapitre 66	

M le Maire informe :

Afin d'assurer le règlement des dernières échéances d'emprunts, il est nécessaire de procéder à un approvisionnement du compte 66111 – Intérêts.

Le montant initial inscrit au budget ne permet pas de couvrir l'ensemble des mandats restants à émettre.

Il convient donc d'approvisionner ce compte avec la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 011	Charges à caractère général	
Compte 60624	Produits de traitement	-5 500.00
CHAPITRE 66	Charges financières	
Compte 66111	Intérêt réglé à l'échéance	+5 500.00

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la proposition de Monsieur Le Maire et le mandate pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire	Secrétaire de séance
M Eric CANCEL	M Jean-Jacques GIMENO
Brussel	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 31 octobre 2025